

GAY-LUSSAC EUROPE FLEX

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2024

NOM DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	9
Rapport du commissaire aux comptes	11
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	16
Actif	16
Passif	17
Compte de résultat	18
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	21
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	22
Règles & méthodes comptables	24
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	26
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	27
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	28
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	29
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	29
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	29
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	30
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	31
Exposition directe sur le marché des devises	32
Exposition directe aux marchés de crédit	33
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	34
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	35
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	36
Créances et dettes - ventilation par nature	36
Frais de gestion, autres frais et charges	37
Engagements reçus et donnés	39
Acquisitions temporaires	39
Instruments d'entités liées	40
Détermination et ventilation des sommes distribuables	41
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	41
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	43
Inventaire des actifs et passifs	45
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	48
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	51

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	51
Synthèse de l'inventaire	52
Comptes annuels au 31.12.2023	53
Informations SFDR	77

Société de gestion	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Commercialisateur	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris

Informations concernant les placements et la gestion

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation intégrale du résultat net et des plus values nettes réalisées, comptabilisation des coupons courus pour les Parts A et I.

Objectif de gestion : Le FCP, a pour objectif de rechercher, au travers d'une allocation d'actifs discrétionnaire et de la sélection de titres, une performance annualisée nette supérieure à 5%, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans, par un placement à dominante actions, investi sur les marchés des pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance, et promouvant des caractéristiques sociales et environnementales.

L'objectif de performance est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion et ne constitue pas une garantie de rendement.

Indicateur de référence : Aucun indice de marché existant ne reflète l'objectif de gestion du FCP.

La stratégie d'investissement utilisée rend sans signification la comparaison à un éventuel indicateur de référence. Le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel la composition d'un indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées :

Le Fonds est investi entre 0 et 100% dans des actions cotées de petites (entre 50 et 500 M €), moyennes (entre 500 M € et 4 Mds €) et grandes capitalisations (> 4Mds €) de tous les pays de l'Union Européenne et pays OCDE.

Elles sont sélectionnées selon une approche spécifique dite « Gestion Thématique Transversale » en privilégiant des entreprises au travers de grands thèmes d'investissement transversaux globaux définis à partir du scénario macro-économique mondial retenu par la société de gestion. En amont de la sélection stock picking, un screening quantitatif est effectué en utilisant trois facteurs de risque : Low Volatility, Low Beta, et Momentum.

Les décisions d'investissements dépendent ensuite essentiellement de critères de valorisation quantitatifs (levier opérationnel, génération de cash-flows, ratios de valorisation, rentabilité des fonds propres, décote sur l'ANR – Actif Net Réévalué -, rendement...) et qualitatifs (profil du secteur d'activité, qualité du management, pérennité du business model...). Pour ce faire, le gestionnaire du FCP privilégiera les rencontres privées avec les entreprises cotées. Les lignes sont constituées avec un objectif de conservation à long terme.

L'analyse extra-financière, fondée sur la prise en compte des critères ESG, un filtre d'exclusion sectorielles et normatives et un suivi des controverses mensuel, vient compléter l'analyse financière dans le stock-picking venant réduire l'univers d'investissement en amont.

Enfin, le poids de chaque valeur en portefeuille est déterminé en budget de risque afin de réduire la volatilité et le risque du portefeuille.

La part de l'actif qui n'a pas été investie en actions, faute d'opportunités, est placée en produits de taux, monétaires ou en actions dites non directionnelles ayant fait l'objet d'opérations de fusion/acquisition.

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance (ESG), au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure ». Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance contribuent à la prise de décision du gérant. Le taux d'analyse extra-financière a pour objectif d'être constamment supérieur à 90%. La note ESG du FCP a pour objectif d'être supérieure à celle de son univers d'investissement.

Il n'existe pas d'indice de référence évaluant ou incluant des constituants en fonction des caractéristiques environnementales et / ou sociales. Il n'y a donc pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités durables sur le plan environnemental. Le FCP ne possède pas le Label ISR à la date du prospectus.

Le FCP correspond à la catégorie 2 proposée par l'AMF sur la communication sur les caractéristiques extrafinancières, soit une prise en compte des critères extra-financiers non significativement engageante dans la gestion.

En effet le FCP fait référence à la prise en compte des critères extra-financiers dans son DICI, Prospectus et Documentation Commerciale mais ne fait pas référence à des éléments extra-financiers dans sa dénomination.

2. Les Actifs (hors dérivés) :

➤ Les actions :

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des actions cotées de toutes capitalisations sur l'ensemble de marchés réglementés à travers l'Union Européenne et les pays de l'OCDE notamment la Suisse, la Norvège, la Turquie et les pays de l'Est. L'exposition aux petites capitalisations boursières pourra atteindre 50% de l'Actif Net.

La gestion de Gay-Lussac Europe Flex est orientée vers les marchés des actions européennes. Le fonds pourra cependant investir dans des actions hors Union Européenne et hors OCDE ainsi qu'en actions des pays émergents jusqu'à 10% de son actif net.

Le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investie en valeurs mobilières étrangère hors zone Euro (soit 100% de l'actif net).

Au total, le degré d'exposition au risque actions est compris entre 0% et 100% de l'actif net.

➤ Les titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire, répartis de la façon suivante :

- soit conservés sous la forme de dépôts dans la limite de 10% de l'actif net du fonds ;
- soit placés en produits de taux, obligations, titres de créance et instruments de marché monétaire libellés en euros ou USD : les titres utilisés bénéficieront d'une notation « Investment Grade » ou « High Yield ». Le Fonds investira en titres émis aussi bien par des émetteurs privés que des émetteurs publics.
- la société de gestion privilégie toutefois le placement de la trésorerie dans des OPCVM/FIA « monétaires » ou « monétaires court terme » ou monétaires dits « dynamiques ».

La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et 10.

Au total, le degré d'exposition du FCP au de risque taux est compris entre 0% et 100% de l'actif net.

➤ Les parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le FCP ne pourra pas investir plus de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen, en FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPC et fonds d'investissement peuvent être de tout type de classification.

Les OPC et fonds d'investissement sélectionnés peuvent être gérés par GAY-LUSSAC GESTION.

3. Les instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions
- indices

- devises
- taux

Natures des interventions :

- exposition
- couverture

Nature des instruments utilisés :

- futures
- Options (options d'achat – call- ou options de vente –put-)

Stratégies d'utilisation des dérivés :

Couverture partielle du portefeuille aux risques actions, taux, indices et devises.

Exposition partielle du portefeuille aux risques actions, taux, indices et devises.

Il n'y aura pas de surexposition. L'exposition pourra se faire sur des sous-jacents libellés en EUR ou USD.

Le FCP n'aura pas recours à l'utilisation de Total Return Swaps.

4. Titres intégrant des dérivés :

Le FCP peut investir à titre accessoire et opportuniste (dans la limite de 10% de l'actif net) dans des titres intégrant des dérivés en exposition du portefeuille, en substitution des actions sous-jacentes de ces titres. Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA, ...), aux bons de souscription, warrants et CVG (Certificats de Valeurs Garanties). Le FCP n'aura pas recours aux Obligations Contingentes Convertibles (Cocos).

5. Dépôts :

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit à hauteur de 10% de son actif net.

6. Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours temporairement à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net.

7. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : Néant.

8. Gestion des garanties financières : sans objet.

Profil de risque : Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux fluctuations du marché et qu'elle peut varier fortement.

Risque de perte en capital : Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés actions. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux marchés des actions : Le degré d'exposition au risque actions est compris entre 0% et 100% de l'actif net. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'une partie du portefeuille est investi sur les actions de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI). Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapide que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP pourra donc avoir le même comportement.

Risque de liquidité : Le volume réduit des marchés des petites et moyennes capitalisations peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, notamment en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative et/ou une suspension de celle-ci en cas de non-cotation des titres.

Risque de taux : Le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0 et 100% de l'actif net. Le FCP peut investir en obligations et sera donc soumis aux variations des taux d'intérêt. Lorsque les taux montent, la valeur des produits de taux détenus en portefeuille diminue. La hausse des taux peut donc provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit : Il s'agit du risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou de la défaillance d'un émetteur de titre de créance, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de ses actifs, et par conséquent la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de change : Le risque de change est le risque de baisse des investissements par rapport à l'€uro, devise de référence du portefeuille. La fluctuation des monnaies par rapport à l'€uro peut exercer une influence négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investie en valeurs mobilières étrangères hors zone €uro (soit au maximum 100% de l'actif).

Risque lié aux investissements sur les marchés émergents : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut être investi dans la limite de 10% de son actif net en valeurs émises sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places financières. La fluctuation des cours de ces valeurs peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une hausse ou baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié aux produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les facteurs de durabilité comprennent les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Dans leur politique de risque de développement durable, rendue publique conformément à l'article 3 du règlement du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations sur les investissements durables et les risques de durabilité et modifiant la directive (UE) 2016/2341, les sociétés de gestion françaises comprennent des informations sur les risques liés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité.

Risques liés à la prise en compte des risques de durabilité : Actuellement, il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement reconnus dont il faut tenir compte pour s'assurer que les investissements sont durables, et le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours de développement.

L'application des critères ESG au processus d'investissement dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons non financières, ce qui peut impliquer de renoncer à certaines opportunités de marché disponibles pour d'autres FCP qui n'utilisent pas de critères ESG ou de durabilité.

Les informations ESG disponibles, que ces dernières proviennent de fournisseurs de données tiers ou des émetteurs eux-mêmes, peuvent être incomplètes, inexactes, parcellaires, ou indisponibles, ce qui peut avoir un impact négatif sur un portefeuille qui s'appuie sur ces données pour évaluer l'inclusion ou l'exclusion appropriée d'un titre. L'approche de la finance durable sera amenée à évoluer et à se développer au fil du temps, à la fois en raison de l'affinement des processus de décision d'investissement visant à prendre en compte les facteurs et les risques ESG, mais aussi en raison des évolutions juridiques et réglementaires

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- Parts A : tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques.
- Parts I : tous souscripteurs et plus particulièrement les institutionnels.

Les parts du Fonds sont éligibles aux contrats d'Assurance-vie.

Le Fonds convient à des investisseurs recherchant une performance décorrélée des indices.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels, de la durée recommandée de ce placement mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente aux marchés des actions et de la stratégie dynamique du Fonds.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Restrictions d'investissement

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ni admises en vertu d'une quelconque loi applicable dans un Etat américain. Ses parts ne doivent pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires ou possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (US Person et assimilée) tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Régulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adopté par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Indication sur le régime fiscal : La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10% de ses parts (article 150-0 A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le Fonds.

Le Fonds ne proposant que des parts de capitalisation, la fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de part de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre chargé de clientèle ou de votre conseiller fiscal. Cette prestation ne pourra en aucun cas être facturée ni au Fonds ni à la société de gestion.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.*
- *Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en français, ainsi que les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion de portefeuille : GAY-LUSSAC GESTION - 45, avenue George V - 75008 Paris. Tél. : 01.45.61.64.90. Ces documents sont également disponibles sur le site www.gaylussacgestion.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 29 septembre 2017.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Synthèse des marchés et de l'économie mondiale en 2024

1. Marchés financiers :

En Europe, le STOXX 600 termine l'année en hausse de +6.0%, après un début prometteur porté par l'optimisme sur les baisses de taux et de bons résultats financiers. Cependant, le second semestre a vu ce gain freiné par des tensions économiques, politiques (France, Allemagne), géopolitiques (Ukraine, Moyen-Orient) et un ralentissement de la consommation chinoise. Le CAC 40 (-2.15%) souffre particulièrement, affecté par l'instabilité politique en France et le recul du secteur du luxe.

Aux États-Unis, les indices atteignent des sommets (S&P 500 : +23.3%, Nasdaq : +24.9%) grâce à une économie robuste et aux perspectives de réformes pro-entreprises après l'élection de Donald Trump.

En Asie, en Chine, les efforts pour relancer l'économie et le marché immobilier peinent à compenser le ralentissement, avec un PIB en baisse (T3 : +4.6% YoY contre +5.3% au T1).

2. Politiques monétaires :

BCE : Réduction des taux de -100 pdb (à 3%), grâce à une inflation en baisse. De nouvelles baisses sont prévues en 2025 si l'inflation se stabilise à 2%.

FED : Cycle de baisse retardé jusqu'en septembre (-100 pdb au total, taux à 4.25%-4.50%). Une approche plus prudente est prévue pour 2025, avec seulement deux baisses envisagées.

BOE : Baisse limitée à -50 pdb (4.75%) pour éviter une résurgence de l'inflation.

BOJ et PBOC : La Banque du Japon augmente ses taux pour la première fois depuis 17 ans (+35 pdb, à 0.25%). La Chine réduit ses taux de prêt (-35 pdb à 3.1%) tout en introduisant des mesures de soutien économique.

3. Économie :

En Europe, l'inflation ralentit (+1.7% en septembre), mais la croissance reste faible (PIB T3 : +0.9% YoY). Le PMI composite demeure en contraction toute l'année, reflétant une économie fragile.

Aux États-Unis, l'inflation recule plus lentement (+2.7% en novembre), mais l'activité économique reste solide (PIB T3 : +3.1% YoY), renforçant la confiance des investisseurs.

En Chine, l'objectif de croissance fixé à +5%, mais des résultats mitigés (+4.6% au T3) et une sortie de déflation (+0.2% YoY en novembre) indiquent une reprise encore fragile.

En lien avec notre processus de gestion et en accord avec notre comité macroéconomique, les principales opérations de l'exercice 2024 sont les suivantes :

Achats : Acea, Arcadis, ASML, Boiron, Cenergy, Compass, Do & Co, Interparfums, KSB, Jumbo, Hexaom, Mensch und Machine, Microsoft, Trigano, Vossloh, Technogym, SAP, Schneider

Ventes : Abitare, Beijer Ref, Bertrandt, Digia, DSV, Efecte (OPA), Entersoft (OPA), Heineken, Instalco, Ipsen, Lectra, Nacon, Pattern, Sika, Text, Viscofan, Oeneo

Performances

Au 31 décembre 2024, les valeurs liquidatives des différentes parts de Gay-Lussac Europe Flex s'établissent à :

- Part A : 182,30€, soit une performance de -3,76%
- Part I : 12 801,28 soit une performance de -3,08%

Nous tenons à rappeler que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Information ESG

Cet OPCVM ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

La méthode utilisée par la société de gestion pour le calcul du risque global est celle du calcul de l'engagement.

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice 2024 est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Actifs éligibles au PEA

OPC non éligible au PEA.

Procédure de choix des intermédiaires

Gay-Lussac Gestion dispose d'une procédure formalisée d'agrément et de suivi des prestataires de service d'investissement utilisés pour l'exécution des ordres. Cette procédure repose sur des critères d'appréciation de la prestation, tant qualitatifs que de coût. Une fois agréés, ces prestataires font l'objet d'une revue régulière afin de s'assurer du maintien d'une qualité de service et d'exécution optimale. Les relations avec ces prestataires sont formalisées dans le cadre de conventions d'exécution d'ordres.

La politique de sélection des contreparties est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Droits de vote

Le Fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant le Fonds sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

La politique de vote est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION

En lien avec les dispositions des directives 2011/61/UE et 2014/91/UE (respectivement Directives AIFM et UCITS V) et réglementations associées, GAY-LUSSAC GESTION (ci-après « la SGP ») s'engage à établir, mettre en oeuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques.

La politique de rémunération établie par GAY-LUSSAC GESTION n'encourage pas à une prise de risque incompatible avec la stratégie, la nature, la portée et la diversité de ses activités. Cette politique est conçue de manière à éviter toute situation de conflits d'intérêts et prévenir des prises de risques inconsidérés et incompatibles avec les intérêts des clients.

Le règlement SFDR, notamment au sein de son article 5, exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération « des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées et sont compatibles avec l'intégration des risques en matière de durabilité ».

Depuis le 10 mars 2021, GAY-LUSSAC GESTION a intégré les recommandations de l'article 5 du règlement SFDR et a mis à jour sa politique de rémunération qui, dorénavant, prend en compte de critères de « durabilité » dans sa partie relative à la détermination de la composante variable de la rémunération des collaborateurs en ce inclus la prise en compte des « risques en matière de durabilité ».

La prise en compte, dans la politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION, des risques en matière de durabilité repose sur une combinaison d'objectifs tant collectifs qu'individuels.

Ces objectifs sont mis à jour de manière trimestrielle lors du comité ESG et tiennent compte des risques identifiés par ce Comité.

La politique de rémunération applicable au titre de l'exercice 2024 a été revue lors de la réunion de présentation des risques.

Année d'attribution	2024	2023
(Ensemble des collaborateurs)	En K€	En K€
	(Réel)	(Réel)
Salaires fixes	1 784	1 595
Rémunérations variable totales (Différées + non différées)	495	369
Rémunérations variables non différées	495	369
Rémunérations variables différées		
TOTAL	2 279	1 964

Règlement SFTR

La société Gay-Lussac Gestion n'utilise pas dans sa gestion courante les opérations de financement sur titres et les contrats d'échange sur rendement global.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

GAY-LUSSAC EUROPE FLEX
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GAY-LUSSAC GESTION
45, avenue George V
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GAY-LUSSAC EUROPE FLEX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**GAY-LUSSAC EUROPE FLEX****Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



GAY-LUSSAC EUROPE FLEX

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

.....
*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
 T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



GAY-LUSSAC EUROPE FLEX

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2025.04.16 14:59:04 +0200

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	38 017 980,32	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	38 017 980,32	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	176 408,82	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	176 408,82	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	1 212 000,01	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 212 000,01	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	998 980,41	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	998 980,41	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	2 236 511,98	-
OPCVM	2 236 511,98	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	182 724,97	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	42 824 606,51	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	622 115,02	-
Comptes financiers	162 032,34	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	784 147,36	-
Total Actif I + II	43 608 753,87	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	44 778 874,30	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-1 515 707,06	-
Capitaux propres I	43 263 167,24	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	182 724,95	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	182 724,95	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	47 162,84	-
Concours bancaires	115 698,84	-
Sous-total autres passifs IV	162 861,68	-
Total Passifs: I + II + III + IV	43 608 753,87	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 100 102,20	-
Produits sur obligations	43 192,45	-
Produits sur titres de créance	74 107,21	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	43 448,29	-
Sous-total Produits sur opérations financières	1 260 850,15	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-4 855,77	-
Sous-total charges sur opérations financières	-4 855,77	-
Total Revenus financiers nets (A)	1 255 994,38	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-596 441,73	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-596 441,73	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	659 552,65	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-141 602,95	-
Sous-total revenus nets I = C + D	517 949,70	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-453 519,45	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-350 073,75	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-803 593,20	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	98 492,74	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-705 100,46	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 694 274,71	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	11 150,48	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-1 683 124,23	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	354 567,93	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-1 328 556,30	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-1 515 707,06	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : Le FCP, a pour objectif de rechercher, au travers d'une allocation d'actifs discrétionnaire et de la sélection de titres, une performance annualisée nette supérieure à 5%, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans, par un placement à dominante actions, investi sur les marchés des pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance, et promouvant des caractéristiques sociales et environnementales.

L'objectif de performance est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion et ne constitue pas une garantie de rendement.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net total	43 263 167,24	61 239 566,26	67 305 331,04	65 250 876,98	33 906 149,24
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
PART A					
FR0013280211					
Actif net	-	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	103 509,25	151 966,555	172 407,816	141 822,306	64 692,188
Valeur liquidative unitaire	182,30	189,43	179,54	202,70	174,25
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-1,52	0,87	1,52	9,64	1,76

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
PART I					
FR0013280237					
Actif net	-	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	1 905,497	2 456,722	2 923,987	2 619,032	1 909,289
Valeur liquidative unitaire	12 801,28	13 209,29	12 432,01	13 937,72	11 854,33
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-15,51	148,72	193,08	795,46	162,37

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

A- Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'O.P.C et Fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

2- Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont Bloomberg et Telekurs.

- Asie-Océanie : extraction après-midi pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction matin pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction fin d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction début d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Contributeurs : extractions sur mesure en fonction des disponibilités des prix, et des modalités définies par la Société de Gestion.

Le fixing utilisé pour les devises est le fixing BCE.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le deltamultiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation intégrale du résultat net et des plus values nettes réalisées pour les Parts A et I.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	61 239 566,26	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	3 707 323,66	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-19 856 557,90	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	659 552,65	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-803 593,20	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-1 683 124,23	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	43 263 167,24	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART A

FR0013280211	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	7 155,478	1 334 735,99
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-55 612,783	-10 340 576,96
Solde net des souscriptions/rachats	-48 457,305	-9 005 840,97

PART A

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART I

FR0013280237	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	181,9	2 372 587,67
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-733,125	-9 515 980,94
Solde net des souscriptions/rachats	-551,225	-7 143 393,27

PART I

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013280211	PART A	Capitalisable	EUR	18 870 360,31	103 509,25	182,30
FR0013280237	PART I	Capitalisable	EUR	24 392 806,93	1 905,497	12 801,28

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Royaume-Uni +/-	États-Unis+/-	Allemagne+/-	Italie+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	38 017,98	18 091,02	5 144,26	4 091,69	3 963,40	1 421,25
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-6 296,16	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	31 721,82	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Espagne	176,41	-	-	176,41	176,41	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	176,41	-	-	176,41	176,41	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	1 212,00	1 011,85	200,15	-	-
Titres de créances	998,98	998,98	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	162,03	-	-	-	162,03
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-115,70	-	-	-	-115,70
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	4 775,35	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	6 786,18	200,15	-	46,33

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	593,24	-	200,15	418,61
Titres de créances	998,98	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	162,03	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-115,70	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	306,98	4 468,37	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 045,31	-	-	593,24	306,98	4 668,52	418,61

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	GBP+/-	USD+/-	DKK+/-	SEK+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	5 144,25	4 091,69	627,73	526,96	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	26,34	227,70	-	-	-
Comptes financiers	19,37	142,66	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	5 189,96	4 462,05	627,73	526,96	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	176,41	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 212,00	-	-
Titres de créances	-	-	998,98
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	1 388,41	-	998,98

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES " et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	130 733,97
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	491 381,05
Frais de gestion	-
Autres créiteurs divers	-
Total des créances	622 115,02
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-42 176,82
Dépôts de garantie	-
Frais dépositaire sur transactions	-4 986,02
Total des dettes	-47 162,84
Total des créances et dettes	574 952,18

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	- part A : 1,50% ttc maximum - part I : 0,80% ttc maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Aucune commission de mouvement n'est perçue par la société de gestion.
		Un montant forfaitaire de 0 à 18€ selon la place est perçu par le dépositaire
Commission de surperformance	Actif net	12% TTC au-delà d'une performance nette de frais de gestion annuelle de 5% en « high on high »

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

La société de gestion a dénoncé l'option à la TVA le 01/10/2015 en application de l'article L-260 B du Code Général des Impôts.

Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement de créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier, les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents, sont hors champs des blocs de frais évoqués ci-dessus et sont à la charge du fonds. L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Les modalités de calcul de la commission de surperformance (CSP) :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds (net de frais de gestion fixe) et « l'actif de référence » réalisant une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul, en enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions et aux rachats du FCP.

Les modalités de calcul de la commission de surperformance pour les parts A et I sont les suivantes : la période de référence est fixée à cinq ans. Elle correspond à la période durant laquelle la performance de l'OPCVM est mesurée et comparée à celle d'une performance minimale nette de 5% sur un an. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq ans maximum, toute sous-performance de l'OPCVM par rapport à une performance minimale de 5% par an soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

L'assiette de calcul de la surperformance est l'actif net de tous frais mais avant imputation des provisions au titre de la commission de surperformance. Ces commissions de surperformance sont directement imputées au compte de résultat du FCP à chaque valeur liquidative. La provision constituée est définitivement cristallisée et acquise à la fin de chaque période d'observation. La provision, lorsque positive, est donc remise à zéro dès lors qu'elle est payée à la Société de gestion.

PART A

FR0013280211	31.12.2024
Frais fixes	365 935,24
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART I

FR0013280237	31.12.2024
Frais fixes	230 506,49
Frais fixes en % actuel	0,80
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR001400NKW5	MACROSPHERE GLOBAL FUND PART B	907 830,00
Total			907 830,00

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	517 949,70	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	517 949,70	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	517 949,70	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART A

FR0013280211	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	150 499,03	-
Total	150 499,03	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART I

FR0013280237	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	367 450,67	-
Total	367 450,67	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-705 100,46	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-705 100,46	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-705 100,46	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART A

FR0013280211	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-308 105,12	-
Total	-308 105,12	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART I

FR0013280237	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-396 995,34	-
Total	-396 995,34	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			38 017 980,32	87,87
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			38 017 980,32	87,87
Chimie de spécialité			1 919 890,00	4,44
AIR LIQUIDE	EUR	5 750	902 290,00	2,09
ROBERTET S.A.	EUR	1 200	1 017 600,00	2,35
Composants électriques			337 260,00	0,78
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	1 400	337 260,00	0,78
Composants et équipements électriques			2 636 400,00	6,09
CENERGY HOLDINGS SA	EUR	70 000	660 800,00	1,53
PERRIER (GERARD)	EUR	22 000	1 975 600,00	4,56
Construction individuelle			1 196 800,00	2,77
HEXAOM SA	EUR	20 000	528 000,00	1,22
LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS	EUR	16 000	668 800,00	1,55
Conteneurs et emballages			451 200,00	1,04
FRANCOIS FERES	EUR	16 000	451 200,00	1,04
Courtiers en assurances			1 737 881,41	4,02
MARSH & MCLENNAN COMPANIES	USD	8 500	1 737 881,41	4,02
Distillateurs et viticulteurs			1 340 665,60	3,10
DIAGEO	GBP	26 000	795 665,60	1,84
PERNOD RICARD	EUR	5 000	545 000,00	1,26
Édition			1 925 709,74	4,45
RELX PLC	GBP	44 000	1 925 709,74	4,45
Électricité conventionnelle			1 172 200,00	2,71
ACEA SPA	EUR	30 000	560 400,00	1,30
IBERDROLA SA	EUR	46 000	611 800,00	1,41
Équipements de technologie de production			271 480,00	0,63
ASML HOLDING N.V.	EUR	400	271 480,00	0,63
Équipements électroniques			798 200,00	1,84
PRECIA SA	EUR	26 000	798 200,00	1,84
Expert en finance			2 429 425,55	5,62
JDC GROUP	EUR	20 000	456 000,00	1,06
LONDON STOCK EXCHANGE	GBP	14 500	1 973 425,55	4,56
Fer et acier			407 040,00	0,94
JACQUET METALS SA	EUR	24 000	407 040,00	0,94
Habillement et accessoires			413 075,00	0,95
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	650	413 075,00	0,95

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Industries diversifiées			184 728,16	0,43
MIPS AB	SEK	4 500	184 728,16	0,43
Jouets			1 150 200,00	2,66
JUMBO SA	EUR	45 000	1 150 200,00	2,66
Logiciels			2 398 221,38	5,54
EQUASENS	EUR	8 500	376 125,00	0,87
MENSCH UND MASCHINE SOFTWARE	EUR	16 000	846 400,00	1,95
MICROSOFT CORP	USD	1 500	608 576,38	1,41
SAP SE	EUR	2 400	567 120,00	1,31
Matériaux et accessoires de construction			342 228,82	0,79
ASSA ABLOY AB	SEK	12 000	342 228,82	0,79
Organisme formation professionnel et de placement			1 251 724,00	2,89
AMADEUS FIRE	EUR	5 000	380 500,00	0,88
FREELANCE.COM	EUR	55 808	167 424,00	0,39
GROUPE CRIT	EUR	11 500	703 800,00	1,62
Outillage industriel			1 713 375,00	3,96
KSB VZ PFD	EUR	1 600	960 000,00	2,22
VOSSLOH AG	EUR	17 500	753 375,00	1,74
Pharmacie			1 324 532,04	3,06
BOIRON	EUR	26 000	696 800,00	1,61
NOVO NORDISK AS	DKK	7 500	627 732,04	1,45
Pneus			381 600,00	0,88
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	12 000	381 600,00	0,88
Produits de beauté			478 590,00	1,11
LOREAL SA	EUR	1 400	478 590,00	1,11
Produits de loisirs			641 470,00	1,48
TECHNOGYM S.P.A	EUR	45 000	470 250,00	1,09
TRIGANO	EUR	1 400	171 220,00	0,39
Produits de soin personnel			204 000,00	0,47
INTER PARFUMS	EUR	5 000	204 000,00	0,47
Réassurance			1 745 230,53	4,03
BERKSHIRE HATAW B	USD	4 000	1 745 230,53	4,03
Restaurants et bars			1 079 456,09	2,49
COMPASS GROUP PLC	GBP	14 000	449 456,09	1,04
DO & CO AG	EUR	3 500	630 000,00	1,45
SCPI bien immobilier industriel et bureautique			847 000,00	1,96
ARGAN RAIT	EUR	14 000	847 000,00	1,96
Services d'ingénierie et de passation de marchés			470 400,00	1,09
ARCADIS NV	EUR	8 000	470 400,00	1,09
Services de livraison			531 300,00	1,23
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 400	531 300,00	1,23

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services de transport			855 770,40	1,98
SANLORENZO S P A	EUR	12 000	390 600,00	0,90
SMTPC	EUR	16 854	465 170,40	1,08
Services informatiques			3 154 725,00	7,29
ALTEN	EUR	3 000	237 150,00	0,55
NEURONES	EUR	48 000	2 109 600,00	4,88
SWORD GROUP	EUR	10 000	357 000,00	0,82
WAVESTONE SA	EUR	10 500	450 975,00	1,04
Transport par camions			2 226 201,60	5,15
STEF	EUR	16 968	2 226 201,60	5,15
Obligations			1 388 408,83	3,21
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			176 408,82	0,41
Télécommunications filaires			176 408,82	0,41
CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	EUR	200 000	176 408,82	0,41
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 212 000,01	2,80
Banques			409 412,87	0,94
CREDIT AGRICOLE SA VAR 05/06/2030	EUR	200 000	200 153,67	0,46
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19/01/2026	EUR	200 000	209 259,20	0,48
État			418 610,41	0,97
BUONI POIENNALI DEL TES 3.85% 01/02/2035	EUR	400 000	418 610,41	0,97
SCPI bien immobilier industriel et bureautique			383 976,73	0,89
ARGAN 1.011% 17/11/2026	EUR	400 000	383 976,73	0,89
Titres de créances			998 980,41	2,31
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			998 980,41	2,31
Établissements de soins de santé			998 980,41	2,31
LNA SANTE SA ZCP 13/01/2025	EUR	1 000 000	998 980,41	2,31
Parts d'OPC et fonds d'investissements			2 236 511,98	5,17
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			2 236 511,98	5,17
HORIZON CAPITAL UCITS SICAV	EUR	4 941,54	537 392,48	1,24
MACROSPHERE GLOBAL FUND PART B	EUR	10 000	907 830,00	2,10
OCTO CREDIT COURT TERME FCP	EUR	50	576 067,50	1,33
PLACEURO SICAV DOM OPPORTUNITIES I	EUR	200	215 222,00	0,50
Total			42 641 881,54	98,56

INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO STOXX 0325	-65	64 025,00	-	-3 182 387,00
S&P 500 EMI 0325	-11	94 000,87	-	-3 113 770,82
Sous total		158 025,87	-	-6 296 157,82
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		158 025,87	-	-6 296 157,82

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO-BTP FU 0325	8	-	20 720,00	959 840,00
LONG GILT 0325	8	-	24 699,10	891 579,63
US 10 YR NO 0325	25	-	38 502,26	2 616 950,62

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
US 5 YR NOT 0425	3	-	2 143,19	306 972,83
Sous total		-	86 064,55	4 775 343,08
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	86 064,55	4 775 343,08

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

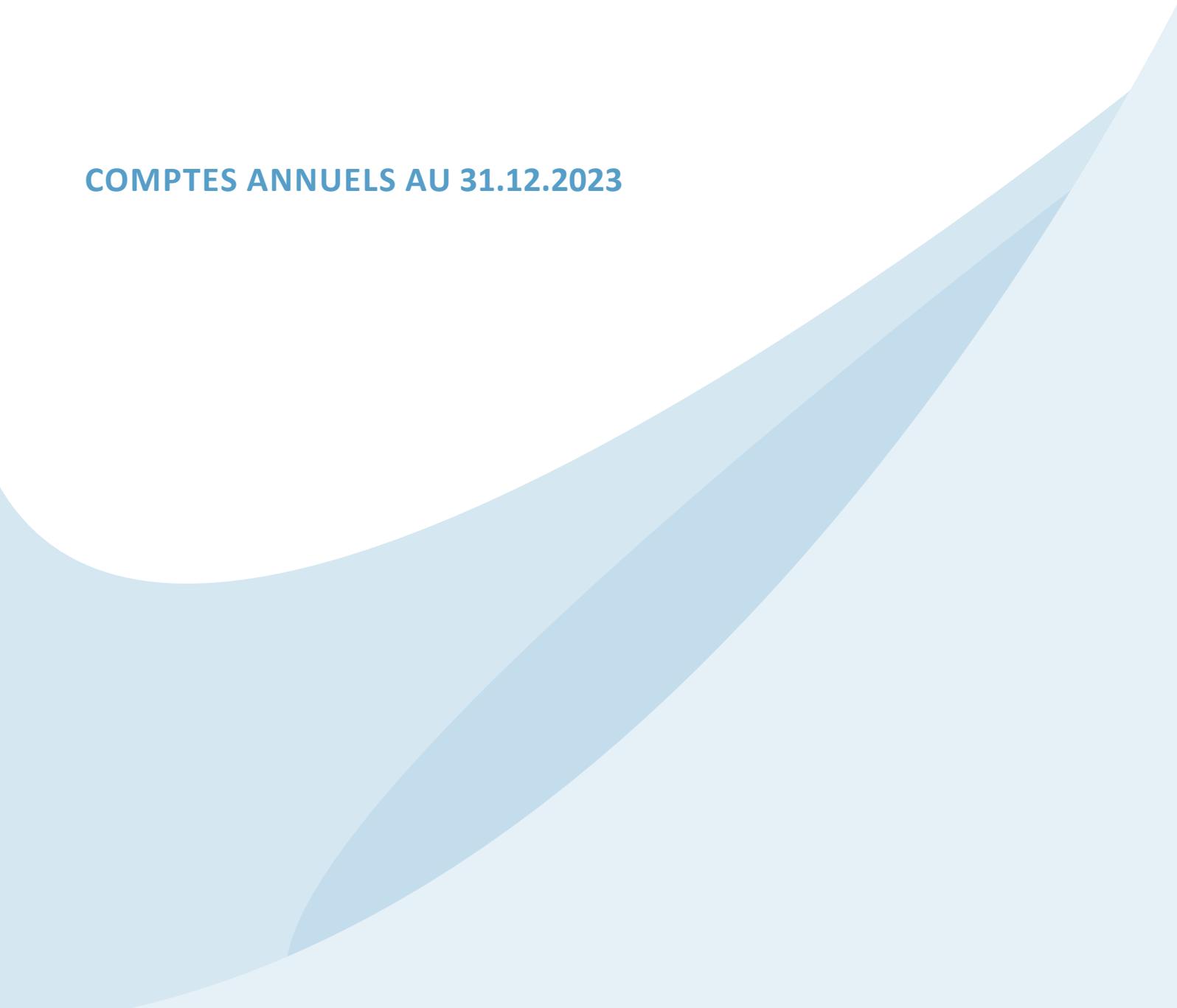
(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	42 641 881,54
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	158 025,87
Total instruments financiers à terme - taux	-86 064,55
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	808 846,46
Autres passifs (-)	-259 522,08
Total = actif net	43 263 167,24

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2023



BILANactif

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	59 151 128,09	64 966 799,28
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	51 707 092,33	55 459 178,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 215 451,06	1 574 502,84
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	3 984 858,42	3 996 281,43
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 121 401,28	3 327 461,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	122 325,00	609 375,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	981 614,84	988 005,35
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	981 614,84	988 005,35
Comptes financiers	1 740 000,72	1 752 152,00
Liquidités	1 740 000,72	1 752 152,00
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	61 872 743,65	67 706 956,63

BILAN passif

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	60 741 617,45	66 477 442,21
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-193 606,38	151 137,57
• Résultat de l'exercice	691 555,19	676 751,26
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	61 239 566,26	67 305 331,04
Instruments financiers	138 975,00	336 375,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	138 975,00	336 375,00
Autres opérations	-	-
Dettes	494 202,39	65 250,59
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	494 202,39	65 250,59
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	61 872 743,65	67 706 956,63

HORS-bilan

31.12.2023

31.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	12 266 100,00	12 301 250,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	227 164,50	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	38 741,48	4 690,06
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 177 747,28	1 398 377,19
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	88 128,68	37 310,34
• Produits sur titres de créances	156 686,16	26 986,11
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 461 303,60	1 467 363,70
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 694,93	-17 843,14
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-2 694,93	-17 843,14
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 458 608,67	1 449 520,56
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-724 866,32	-765 718,07
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	733 742,35	683 802,49
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-42 187,16	-7 051,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	691 555,19	676 751,26

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

1. Règles d'évaluation des actifs

A- Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'O.P.C et Fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

2- Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont Bloomberg et Telekurs.

- Asie-Océanie : extraction après-midi pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction matin pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction fin d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction début d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Contributeurs : extractions sur mesure en fonction des disponibilités des prix, et des modalités définies par la Société de Gestion.

Le fixing utilisé pour les devises est le fixing BCE.

b. Méthodes de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon couru.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais inclus.

c. Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

d. Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	- part A : 1,50% ttc maximum - part I : 0,80% ttc maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Aucune commission de mouvement n'est perçue par la société de gestion.
		Un montant forfaitaire de 0 à 18€ selon la place est perçu par le dépositaire
Commission de surperformance	Actif net	12% TTC au-delà d'une performance nette de frais de gestion annuelle de 5% en « high on high »

La société de gestion a dénoncé l'option à la TVA le 01/10/2015 en application de l'article L-260 B du Code Général des Impôts.

Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement de créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier, les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents, sont hors champs des blocs de frais évoqués ci-dessus et sont à la charge du fonds. L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Les modalités de calcul de la commission de surperformance (CSP) :

Les modalités de calcul de la commission de surperformance pour les parts A et I sont les suivantes : la période de référence 1est fixée à cinq ans. Elle correspond à la période durant laquelle la performance de l'OPCVM est mesurée et comparée à celle d'une performance minimale nette de 5% sur un an. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq ans maximum, toute sous-performance de l'OPCVM par rapport à une performance minimale de 5% par an soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

La commission de surperformance n'est due que si la performance de la part est supérieure au hurdle rate tout en respectant le modèle « high-on-high ».

Les commissions de surperformance sont calculées à chaque date de calcul de valeur liquidative et provisionnées afin de venir en déduction de l'actif pour obtenir la valeur liquidative nette des parts du FCP.

Si au bout d'une durée de cinq ans les sous-performances constatées précédemment ne sont pas compensées par des surperformances, une réinitialisation sera mise en oeuvre.

La date de départ de la première période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er janvier 2022.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance.

e. Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

f. Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

g. Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

h. Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

i. Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

j. Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation intégrale du résultat net et des plus values nettes réalisées pour les Parts A et I.



2 évolution actif net

Devise	31.12.2023	31.12.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	67 305 331,04	65 250 876,98
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	16 134 914,09	28 371 638,81
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-25 656 193,91	-18 111 048,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 157 381,17	5 628 739,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 265 106,76	-5 894 095,08
Plus-values réalisées sur contrats financiers	516 355,00	1 862 828,33
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 252 935,00	-1 821 337,50
Frais de transaction	-16 909,54	-32 937,13
Différences de change	51 197,33	-233 445,03
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	3 020 790,49	-9 340 429,99
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 743 657,11	722 866,62
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	722 866,62	10 063 296,61
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-489 000,00	940 737,50
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	120 375,00	609 375,00
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	609 375,00	-331 362,50
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	733 742,35	683 802,49
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	61 239 566,26	67 305 331,04

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	167 060,33	-
Obligations à taux fixe	1 048 390,73	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	3 984 858,42	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	12 266 100,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	227 164,50	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 215 451,06	-	-	-
Titres de créances	3 984 858,42	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 740 000,72
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	201 575,48	293 535,17	553 280,08	-	167 060,33
Titres de créances	3 984 858,42	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 740 000,72	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	USD	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	5 212 749,55	2 556 909,50	1 664 120,64	2 549 689,80
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	43 741,78
Comptes financiers	-	9 266,05	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	170 540,68	38 711,28
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	981 614,84
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	875 342,50
Ventes règlements différés	54 843,60
Achats règlements différés	38 711,28
Souscriptions à recevoir	7 686,96
Coupons à recevoir	5 030,50
Autres opérations	-
Dettes	494 202,39
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	349 870,19
Frais provisionnés	58 190,60
Rachat à payer	42 626,25
Ventes règlements différés	38 798,35
Commissions de mouvement	4 717,00
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0013280211	27 355,109	4 997 649,02	47 796,37	8 731 018,65
PART I / FR0013280237	879,888	11 137 265,07	1 347,153	16 925 175,26
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013280211		184,08		-
PART I / FR0013280237		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013280211		184,08		-
PART I / FR0013280237		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013280211		-		-
PART I / FR0013280237		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :		
PART A / FR0013280211		1,50
PART I / FR0013280237		0,80

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :		
PART A / FR0013280211		-
PART I / FR0013280237		-
Rétrocession de frais de gestion :		
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc		-
- Ventilation par Opc "cible" :		
- Opc 1		-
- Opc 2		-
- Opc 3		-
- Opc 4		-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **1 046 580,00**

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2023	31.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	691 555,19	676 751,26
Total	691 555,19	676 751,26

PART A / FR0013280211	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	222 948,92	190 636,72
Total	222 948,92	190 636,72
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0013280237	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	468 606,27	486 114,54
Total	468 606,27	486 114,54
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2023	31.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-193 606,38	151 137,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-193 606,38	151 137,57

PART A / FR0013280211	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-90 383,55	72 676,69
Total	-90 383,55	72 676,69
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013280237	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-103 222,83	78 460,87
Total	-103 222,83	78 460,87
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 29 septembre 2017.

Devise					
EUR	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	61 239 566,26	67 305 331,04	65 250 876,98	33 906 149,24	22 589 500,69

PART A / FR0013280211	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	151 966,555	172 407,816	141 822,306	64 692,188	42 391,102
Valeur liquidative	189,43	179,54	202,70	174,25	156,92
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,87	1,52	9,64	1,76	-4,29

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013280237	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	2 456,722	2 923,987	2 619,032	1 909,289	1 499,372
Valeur liquidative	13 209,29	12 432,01	13 937,72	11 854,33	10 629,16
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	148,72	193,08	795,46	162,37	-219,82

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
IT0005445280	ABITARE IN SPA	PROPRE	32 189,00	161 588,78	EUR	0,26
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	5 000,00	673 000,00	EUR	1,10
DE0005093108	AMADEUS FIRE	PROPRE	5 000,00	615 000,00	EUR	1,00
FR0010481960	ARGAN RAIT	PROPRE	8 000,00	681 600,00	EUR	1,11
FR0000074148	ASSYSTEM	PROPRE	28 000,00	1 386 000,00	EUR	2,26
FR0000063737	AUBAY	PROPRE	8 000,00	333 200,00	EUR	0,54
SE0015949748	BEIJER REF AB	PROPRE	39 074,00	475 043,49	SEK	0,78
US0846707026	BERKSHIRE HATAW B	PROPRE	5 000,00	1 613 846,15	USD	2,64
DE0005232805	BERTRANDT	PROPRE	8 000,00	411 200,00	EUR	0,67
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	8 000,00	259 680,00	EUR	0,42
FR0013283108	DELTA PLUS GROUP	PROPRE	10 000,00	774 000,00	EUR	1,26
GB0002374006	DIAGEO	PROPRE	40 000,00	1 314 538,86	GBP	2,15
FI0009007983	DIGIA	PROPRE	50 000,00	270 000,00	EUR	0,44
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	4 500,00	715 795,19	DKK	1,17
FI4000282868	EFACTE PLC	PROPRE	25 961,00	212 880,20	EUR	0,35
GRS503003014	ENTERSOFT SA	PROPRE	50 000,00	318 000,00	EUR	0,52
FR0012882389	EQUASENS	PROPRE	15 000,00	916 500,00	EUR	1,50
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	8 000,00	294 758,64	GBP	0,48
FR0012419307	FOCUS ENTERTAINMENT SA	PROPRE	16 806,00	261 501,36	EUR	0,43
FR0013295789	FRANCOIS FERES	PROPRE	22 000,00	987 800,00	EUR	1,61
FR0004187367	FREELANCE.COM	PROPRE	80 000,00	309 600,00	EUR	0,51
FR0000065971	GRAINES VOLTZ	PROPRE	5 749,00	167 870,80	EUR	0,27
FR0000036675	GROUPE CRIT	PROPRE	14 000,00	1 100 400,00	EUR	1,80
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	13 000,00	1 195 220,00	EUR	1,95
FR0004159473	HEXAOM SA	PROPRE	28 000,00	546 000,00	EUR	0,89

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0010929125	ID LOGISTICS GROUP	PROPRE	800,00	244 800,00	EUR	0,40
FR0000071797	INFOTEL	PROPRE	25 000,00	1 325 000,00	EUR	2,16
SE0017483506	INSTALCO AB	PROPRE	180 000,00	663 482,34	SEK	1,08
FR0010259150	IPSEN	PROPRE	3 000,00	323 700,00	EUR	0,53
FR0000073298	IPSOS	PROPRE	9 000,00	510 750,00	EUR	0,83
FR0000033904	JACQUET METALS SA	PROPRE	27 140,00	531 944,00	EUR	0,87
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	28 000,00	728 420,00	EUR	1,19
FR0000065484	LECTRA	PROPRE	10 000,00	312 500,00	EUR	0,51
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	17 000,00	1 814 141,88	GBP	2,96
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	800,00	586 880,00	EUR	0,96
US5717481023	MARSH & MCLENNAN COMPANIES	PROPRE	5 500,00	943 063,35	USD	1,54
SE0009216278	MIPS AB	PROPRE	16 000,00	525 594,81	SEK	0,86
FR0013482791	NACON SA SU	PROPRE	52 478,00	87 533,30	EUR	0,14
FR0004050250	NEURONES	PROPRE	70 000,00	3 062 500,00	EUR	5,00
DE0005220909	NEXUS	PROPRE	4 000,00	232 800,00	EUR	0,38
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	7 000,00	655 677,66	DKK	1,07
FR0000052680	OENEO	PROPRE	40 000,00	516 000,00	EUR	0,84
IT0005378143	PATTERN SPA	PROPRE	50 000,00	325 000,00	EUR	0,53
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	5 000,00	798 750,00	EUR	1,30
FR0000061459	PERRIER (GERARD)	PROPRE	19 091,00	1 905 281,80	EUR	3,11
FR0014004EC4	PRECIA SA	PROPRE	43 000,00	1 354 500,00	EUR	2,21
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	50 000,00	1 789 310,17	GBP	2,92
FR0000130395	REMY COINTREAU	PROPRE	1 500,00	172 500,00	EUR	0,28
FR0000039091	ROBERTET S.A.	PROPRE	1 800,00	1 494 000,00	EUR	2,44
FR0000060071	SAMSE	PROPRE	5 253,00	1 061 106,00	EUR	1,73
IT0003549422	SANLORENZO S P A	PROPRE	8 000,00	338 800,00	EUR	0,55
IT0004729759	SESA SPA	PROPRE	4 000,00	492 000,00	EUR	0,80
GG00BQZCBZ44	SHURGARD SELF STORAGE LIMITED	PROPRE	20 000,00	897 200,00	EUR	1,47
FR0010202606	SIDETRADE	PROPRE	5 531,00	896 022,00	EUR	1,46
CH0418792922	SIKA LTD	PROPRE	2 000,00	591 144,71	CHF	0,97

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0004016699	SMTPC	PROPRE	23 757,00	660 444,60	EUR	1,08
IT0001206769	SOL SPA	PROPRE	26 000,00	722 800,00	EUR	1,18
FR0000064271	STEF	PROPRE	14 000,00	1 598 800,00	EUR	2,61
FR0004180578	SWORD GROUP	PROPRE	34 000,00	1 354 900,00	EUR	2,21
PLLVTSF00010	TEXT SPOLKA AKCYJNA	PROPRE	22 000,00	587 072,24	PLN	0,96
FR0013333432	THERMADOR GROUPE	PROPRE	7 100,00	599 950,00	EUR	0,98
FI0009005987	UPM KYMMENE OYJ	PROPRE	22 000,00	749 320,00	EUR	1,22
FR0004186856	VETOQUINOL	PROPRE	9 000,00	921 600,00	EUR	1,50
FR0000031577	VIRBAC SA	PROPRE	1 800,00	647 100,00	EUR	1,06
ES0184262212	VISCOFAN	PROPRE	19 000,00	1 018 400,00	EUR	1,66
FR0004045847	VOYAGEURS DU MONDE	PROPRE	5 220,00	673 380,00	EUR	1,10
FR0013357621	WAVESTONE SA	PROPRE	17 000,00	997 900,00	EUR	1,63
Total Action				51 707 092,33		84,43
Obligation						
FR0014006FB8	ARGAN 1.011% 17/11/2026	PROPRE	400 000,00	358 579,31	EUR	0,59
FR0013429073	BPCE SA 0.625% 26/09/2024	PROPRE	300 000,00	293 535,17	EUR	0,48
XS2257580857	CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	PROPRE	200 000,00	167 060,33	EUR	0,27
XS1789623029	EURONEXT NV 1% 18/04/2025	PROPRE	200 000,00	194 700,77	EUR	0,32
FR0013403441	SOCIETE GENERALE 1.25% 15/02/2024	PROPRE	200 000,00	201 575,48	EUR	0,33
Total Obligation				1 215 451,06		1,98
O.P.C.V.M.						
FR0010883017	GAY-LUSSAC HERITAGE PART A	PROPRE	6 000,00	1 046 580,00	EUR	1,71
LU2526858555	HORIZON CAPITAL UCITS SICAV	PROPRE	3 011,97	310 955,78	EUR	0,51
FR0011299411	OCTO CREDIT ISR COURT TERME A	PROPRE	50,00	551 455,50	EUR	0,90
LU2004791492	PLACEURO SICAV DOM OPPORTUNITIES I	PROPRE	200,00	212 410,00	EUR	0,35
Total O.P.C.V.M.				2 121 401,28		3,46
Total Valeurs mobilières				55 043 944,67		89,88
Options						
Valeurs mobilières						
RI32402PP01	RI3/202402/P/160.	PROPRE	-30,00	-16 650,00	EUR	-0,03
Total Valeurs mobilières				-16 650,00		-0,03
Total Options				-16 650,00		-0,03

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-122 325,00	-122 325,00	EUR	-0,20
Total APPELS DE MARGES				-122 325,00		-0,20
AUTRES						
	FRAIS DÉPO SUR TRANS	PROPRE	-4 717,00	-4 717,00	EUR	-0,01
Total AUTRES				-4 717,00		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-42 626,25	-42 626,25	EUR	-0,07
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-140 618,23	-140 618,23	EUR	-0,23
	ACH DIFF TITRES PLN	PROPRE	-167 987,59	-38 711,28	PLN	-0,06
	ACH DIFF TITRES SEK	PROPRE	-1 892 319,39	-170 540,68	SEK	-0,28
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	167 987,59	38 711,28	PLN	0,06
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 730 734,67	1 730 734,67	EUR	2,83
	BANQUE USD SGP	PROPRE	10 238,99	9 266,05	USD	0,02
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	7 686,96	7 686,96	EUR	0,01
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	54 843,60	54 843,60	EUR	0,09
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-38 798,35	-38 798,35	EUR	-0,06
Total BANQUE OU ATTENTE				1 409 947,77		2,30
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	875 342,50	875 342,50	EUR	1,43
Total DEPOSIT DE GARANTIE				875 342,50		1,43
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-36 822,28	-36 822,28	EUR	-0,06
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-21 368,32	-21 368,32	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-58 190,60		-0,10
Total Liquidites				2 100 057,67		3,43
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
VG150324	EURO STOXX 50 0324	PROPRE	-270,00	122 325,00	EUR	0,20
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				122 325,00		0,20
Total Futures				122 325,00		0,20
Creances negociables						
Interets precomptes.						
FR0128344175	SAVENCIA SA ZCP 27/02/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 987 047,34	EUR	3,24

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0128021534	VERALLIA PACKAGING ZCP 08/01/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 997 811,08	EUR	3,26
<i>Total Interets precomptes.</i>				3 984 858,42		6,51
<i>Total Creances negociables</i>				3 984 858,42		6,51
<i>Coupons</i>						
<i>Action</i>						
PLLVTSF00010	TEXT SPOLKA AKCYJNA	ACHLIG	16 534,00	5 030,50	PLN	0,01
<i>Total Action</i>				5 030,50		0,01
<i>Total Coupons</i>				5 030,50		0,01
Total GAY-LUSSAC EUROPE FLEX				61 239 566,26		100,00

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE III

ANNEXE IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Gay-Lussac Europe Flex

Identifiant de l'entité légale : 9695008COHEPGLZ7W427

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il a favorisé les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) ainsi que la mise en place d'un système de gestion des risques. bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a eu une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> avec un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

En tant que fonds classés article 8, le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Afin de mesurer l'atteinte de ces objectifs, particulièrement l'atténuation du changement climatique, plusieurs indicateurs sont calculés et comparés à l'indice de référence avec l'objectif d'être toujours meilleur. Pour cela, le fonds regarde en priorité l'intensité carbone ainsi que l'alignement aux Accords de Paris. Le fonds regarde aussi l'exposition au charbon, aux combustibles fossiles ainsi qu'un score d'exposition au risque de biodiversité.

Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité ayant pour but l'atténuation du changement climatique sont l'intensité carbone ainsi que l'alignement aux Accords de Paris. Les indicateurs de durabilité sont à retrouver dans le reporting extra-financier semestriel du fonds ci-joint : chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.gaylussacgestion.com/wp-content/docs/gay-Lussac-europe-flex_12_2024_reporting-financier-mensuel_fr_fr.pdf

...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'intensité carbone scope 1+2 du fonds est passée de 40.98 à 71.50 en 2024 et celle du scope 3 de 227.2 à 306.9. Le taux d'alignement aux Accords de Paris est passé lui de 27% à 45.8% en 2024.

Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR en réalisant 3.2% d'investissements alignés à la Taxonomie européenne.

Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR sans réaliser d'investissements durables.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Le fonds n'est pas investi dans des objectifs environnementaux ou sociaux durables, et cette information n'est donc pas pertinente pour le fonds.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Le fonds n'est pas investi dans des objectifs environnementaux ou sociaux durables, et cette information n'est donc pas pertinente pour le fonds.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Gay-Lussac Europe Flex a pris en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

L'évaluation et le suivi des principales incidences négatives sont réalisés à travers le déploiement de la méthodologie ISR propre à Gay-Lussac Gestion dans le processus d'investissement des différents produits de la gamme de fonds.

L'implémentation de cette méthodologie se fait au travers de plusieurs outils :

- Politique d'exclusion sectorielle,
- Politique d'engagement actionnarial et politique de vote,
- Un suivi des controverses des entreprises émettrices,
- Suivi et recherche d'indicateurs clés d'impact (KPIs) négatifs obligatoires, tels que définis de l'Annexe I du règlement 2022/1288,
- Respect des codes internationaux,
- Signataire des UN-PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2019/2088, le Fonds vise à contribuer à la transparence sur les principaux impacts négatifs des investissements grâce aux indicateurs PAI obligatoires dans le rapport extra-financier semestriel.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Principales incidences négatives	Description des principales incidences négatives	Méthode(s) d'atténuation
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Émissions de GES Scope 1 et 2, et émissions de GES Scope 3. Sur base des émissions absolues, soit publiées, soit estimées. Les émissions de GES sont exprimées en tonnes de CO2. De nombreux types de GES sont pris en compte et exprimés en tonnes de CO2.	Exclusions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact ; suivi des controverses ; prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Empreinte carbone	$\frac{\sum_i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{investor company's enterprise value}} \times \text{investor company's Scope 1, 2 and 3 GHG} \right)}{\text{current value of all investments (EM)}}$	
Intensité carbone	$\frac{\sum_i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{current value of all investments (EM)}} \times \frac{\text{investor company's Scope 1, 2 and 3 GHG}}{\text{investor company's EM revenue}} \right)}{\text{investor company's EM revenue}}$	
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles. Sur base de l'identification des entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage de divers types de carburants fossiles.	Exclusion pour toutes les stratégies du charbon thermique et restrictions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact
Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable	Exprimée en pourcentage de la consommation totale par rapport à la consommation d'énergies renouvelables.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Intensité de consommation énergétique	Gigawatt-heure sur million d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds.	Indicateur d'impact à développer
Activités qui ont impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité	<p>Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité. Il s'agit de la part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, lorsque les activités de ces sociétés émettrices ont une incidence négative sur ces zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entraînant la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces et la perturbation des espèces pour lesquelles la zone protégée a été désignée ; et - lorsque les conclusions ou les mesures d'atténuation nécessaires identifiées par l'une des évaluations suivantes n'ont pas été mises en œuvre conformément à certaines lois. 	Indicateur biodiversité : transparence dans les rapports périodiques extra-financiers
Emissions rejetées dans l'eau	Tonnes d'émissions toxiques par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds. Les émissions toxiques rejetées dans l'eau concernent notamment les nitrates, les émissions directes de phosphate, ou encore les émissions directes de pesticides.	Indicateur d'impact à développer, suivi des controverses
Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux divisé par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG, Suivi des controverses
Violations des principes de l'UN Global Compact ou des principes de l'OCDE	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont considérées comme violant les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE.	Suivi des controverses, exclusions normatives
Mixité du conseil d'administration	Rapport moyen entre les membres féminins et masculins du conseil d'administration dans les entreprises dans lesquelles nous investissons.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG

Inégalité de rémunération H/F	Les inégalités de revenus salariaux entre les hommes et les femmes se définissent par un écart de salaire entre les hommes et les femmes, écart souvent exprimé en pourcentage des revenus des hommes.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Exposition aux armes controversées (mines anti-personnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et armes biologiques)	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont impliquées dans la production ou la vente de mines anti-personnel, de munitions à fragmentation, d'armes chimiques et d'armes biologiques.	Politique d'exclusion sectorielle



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements	Secteur	% Actifs	Pays
STEF	Industrie	5,15%	France
NEURONES	Technologie de	4,88%	France
LONDON STOCK	Finance	4,56%	Grande-
GERARD PERRIER	Industrie	4,57%	France
RELX PLC	Industrie	4,45%	Grande-
BERKSHIRE	Finance	4,03%	Etats-Unis
MARSH &	Finance	4,02%	Etats-Unis
JUMBO SA	Consommation	2,66%	Grèce
ROBERTET SA	Matériaux de	2,35%	France
KSB SE & CO	Industrie	2,22%	Allemagne
AIR LIQUIDE SA	Industrie	2,09%	France
MENSCH UND	Technologie de	1,96%	Allemagne
ARGAN	Immobilier	1,96%	France
PRECIA	Industrie	1,84%	France
DIAGEO PLC	Consommation de base	1,84%	Grande-Bretagne

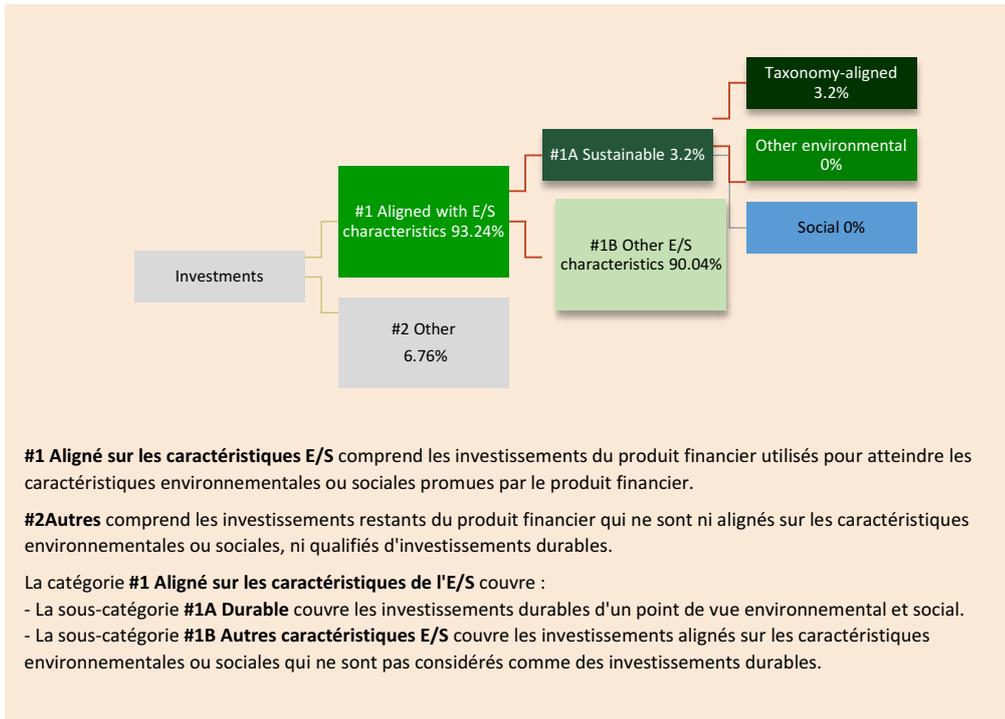
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir **01/01/2024-31/12/2024**



Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

3.2%.

● Quelle était la répartition des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Industrials	30,29%
Finance	13,67%
Information Technology	12,59%
Consumer Discretionary	8,35%
Materials	5,48%
Consumer Staples	4,68%
Immobilier	3,50%
Utilities	2,71%
Health Care	2,32%
Cash	8,91%

Exposition to fossil fuels (extraction, stockage...) 0.2%



● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR en réalisant 3.2% d'investissements alignés à la Taxonomie européenne.

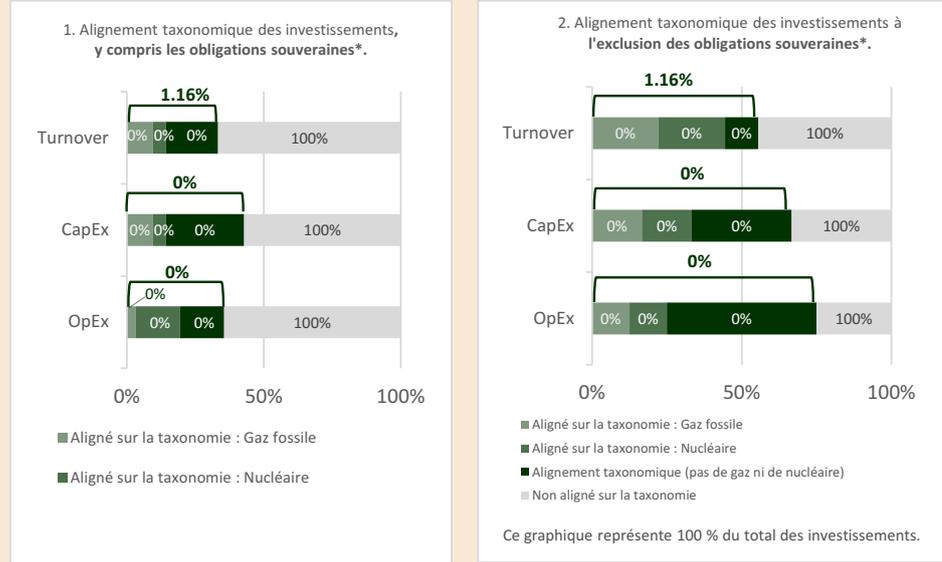
● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?1

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

 Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?** Le fonds n'est pas investi dans des activités transitoires ou habilitantes.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
La part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes est de 0 %.



Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?

Le fonds n'est pas investi dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

Le fonds n'est pas investi dans des investissements socialement durables.



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", , quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les 3.75 % d'investissements inclus dans la rubrique "#2 Autres" sont des investissements pour lesquels on ne dispose pas d'informations suffisantes pour procéder à une évaluation.

Cependant, le compartiment Gay-Lussac Europe Flex a mis en place une politique stricte d'exclusion des secteurs suivants afin d'établir des garanties environnementales ou sociales minimales :

Exclusion stricte	- Production et commercialisation d'armes chimiques, d'armes biologiques et d'armes à l'uranium appauvri,
	- Fabrication, stockage et services relatifs aux mines antipersonnel et aux bombes à fragmentation, conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo,
	- Les entreprises qui violent les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies,
	- Les entreprises qui violent les normes internationales.
Exclusion jusqu'à 5% du chiffre d'affaires	- Production de cannabis récréatif,
	- Production, exploitation, transport et stockage du charbon thermique,
	- Activités liées à la pornographie ; - Activités liées aux jeux d'argent,
	- Production et exploitation de combustibles fossiles non conventionnels.
Exclusion jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires	Production de tabac.
Exclusion jusqu'à 30 % (inclus) du chiffre d'affaires	Production et exploitation de combustibles fossiles conventionnels. (en amont et en aval)



Quelles actions ont été entreprises pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds assure la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales en procédant à des évaluations approfondies de la durabilité des investissements. Ces évaluations permettent d'obtenir une compréhension claire des sujets ESG les plus importants de chaque entreprise. Sur cette base, une feuille de route est élaborée afin de pouvoir juger les progrès réalisés. De plus les gérants et analystes engagent la direction des entreprises investies afin de s'assurer des progrès réalisés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Pas d'indice de référence.

Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport aux indicateurs de durabilité afin de déterminer l'adéquation de l'indice de référence avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Pas d'indice de référence.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'indice de référence.

Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice général du marché ?

L'an dernier, le fonds a réalisé une performance de -3.1% pendant que son indice a réalisé -3.9%.

